Politique et famille

Autor(en): **Gentil, Pierre-Alain**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **69 (1997)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-129527

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

POLITIQUE ET FAMILLE

Pour «ouvrir» ce dossier passionnant et délicat nous avons choisi de nous adresser au conseiller aux Etats, Pierre-Alain Gentil, par ailleurs maire de Delémont. Les réponses qu'il apporte à nos questions témoignent de sa sensibilité sur ce sujet récurrent.

La rédaction

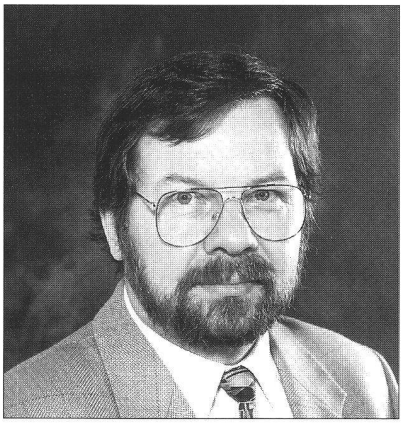

Pierre-Alain Gentil

Le secteur de la construction de logement concerne le long terme. Comme «sénateur» jeune, vous êtes bien placé pour agir sur le long terme. Comment l'envisagez-vous?

Le secteur de la construction de logements constitue un carrefour politique où s'entrecroisent des thématiques aussi différentes et complexes que la politique sociale, la politique économique, l'équilibre entre l'action publique et celle du secteur privé, le droit à la propriété et ses limites, la prévoyance professionnelle (2e et 3e piliers), pour ne citer que les principales.

La difficulté majeure d'une action politique à long terme dans ce secteur réside donc dans l'arbitrage constant à mener entre les intérêts souvent contradictoires des différents acteurs en présence. Si l'on part ensuite de la réalité selon laquelle la Suisse est d'abord un pays de locataires (dont une bonne partie rêve de devenir propriétaires), si l'on considère d'autre part l'importance que prend le loyer dans le budget de la majorité de nos concitoyens, on en conclut que ce secteur doit faire l'objet d'un suivi attentif du pouvoir politique... Même si ça s'apparente beaucoup à la quadrature du cercle!

Il serait donc utile que l'on passe, au plan fédéral, d'une conception centrée sur **l'aide** au logement (avec la notion péjorative que beaucoup attachent au terme «aide», en l'occurrence) à une conception plus large de **la politique** du logement, intégrant toutes les composantes évoquées plus haut.

Les aides publiques sur le logement apparaissent souvent plus comme un instrument de politique économique que de politique sociale: qu'en pensez-vous? Faut-il une aide à la pierre ou une aide à la personne?

Dans le débat actuel sur le «bonus» et les mesures de relance économique, le logement paraît être une des composantes importantes de la politique économique. Je ne pense toutefois pas que cela soit valable sur le long terme. Les politiques fédérale et cantonales en ce domaine relèvent plutôt de l'aide à caractère social.

Une distinction trop marquée entre l'aide à la pierre et/ou l'aide à la personne me paraît relever d'un faux débat, qui méconnaît la dimension du logement comme besoin fondamental de l'individu. Une politique **globale** du logement, de mon point de vue, devrait jouer complémentairement sur les deux volets, en répartissant mieux les responsabilités entre la Confédération, les cantons et les communes. Actuellement, les 3 étages de nos institutions ont une fâcheuse tendance à se mêler de tout en même temps, ce qui complique les procédures et ralentit les réalisations. Une clarification des compétences augmenterait l'efficacité. On pourrait ainsi imaginer que la Confédération mette en place des mesures générales (allant plutôt dans le sens d'une aide à la pierre) en laissant le soin aux cantons et aux communes, qui sont plus proches du terrain, le soin de prolonger et de compléter par des aides à la personne... **Un cadre fédéral** est nécessaire pour éviter des disparités régionales trop accentuées, une **action cantonale et locale** paraît judicieuse pour éviter une machinerie trop lourde

Il manque souvent des incitations à construire meilleur marché dans le logement; d'autre part, les standards de surface et de confort sont, en Suisse, notablement élevés. Comment concilier ces exigences contradictoires?

En ce domaine comme en d'autres, nous subissons les inconvénients de notre péché mignon national: le perfectionnisme et l'obsession de la réglementation jusqu'à l'ultime détail. Il faut en sortir. Pour imager on peut dire que, en matière de voiture, le consommateur a une vaste gamme de choix entre la petite Fiat et la grosse Mercedes. Par contre, pour ce qui concerne le logement, le locataire n'a le choix qu'entre une Audi et une Mercedes. L'image est bien sûr caricaturale, mais je suis frappé de voir – en participant actuellement au comité d'une coopérative en train de réaliser un projet de logement à loyers modérés – à quel point il est difficile de tenir une ligne constante à propos des coûts. Chacun y va de sa petite proposition complémentaire... en oubliant que le but (et but principal de la réalisation en question) est de mettre à disposition des logements très bon marché.

En m'exprimant avec la diplomatie requise dans une revue lue par de nombreux architectes, je tiens à dire également que cette profession éprouve des difficultés manifestes à prendre en compte cette dimension économique et à réaliser que le respect du budget fixé constitue une composante fondamentale d'un projet immobilier portant sur le logement. On pourrait en dire autant de nombreux artisans. Comme, en période de haute conjoncture, les maîtres d'ouvrage avaient souvent

les moyens de «digérer» les inévitables dépassements de crédits, nous avons développé une culture malsaine en ce domaine. Il faut revenir à plus de rigueur, développer plus d'imagination... ou cesser de prétendre que nous voulons réduire les coûts.

Faut-il une politique de la famille?
Quelle forme peut-elle prendre à travers le secteur du logement social?

Posons le problème dans le bon ordre! La Suisse a **d'abord** besoin de définir une politique de la famille qui fait gravement défaut actuellement. Le logement doit **ensuite** être compris comme une des composantes importantes de cette politique de la famille, à côté de l'assurance maternité, du congé parental, des avantages fiscaux, des bourses d'études, etc.

Au sein du mouvement coopératif, il y a souvent hiatus entre les grandes coopératives qui construisent et gèrent à la manière des grandes régies du secteur libre et les petites coopératives, sans expérience, sans moyens, mais avec un idéal qualitatif élevé. Qu'en pensez-vous?

Je pense qu'il y a de la place pour tout le monde. Certaines grandes coopératives ont acquis une expérience de gestion qui pourrait être très utile aux institutions plus modestes, qui pratiquent encore le Système D. A l'inverse, on remarque que les grandes institutions perdent plus facilement certaines valeurs fondamentales au cours de leur croissance. Mais cela n'est pas spécifique au secteur du logement. Migros et Coop sont, légalement parlant, des coopératives... mais leurs managers actuels n'en ont probablement pas encore été informés !
A qui attribuer la responsabilité d'une certaine déliquescence du mouvement coopératif ? En partie certainement à la gauche politique et syndicale, qui a oublié de maintenir la flamme de l'idéal coopératif pendant la période de haute conjoncture. Ce sont autant de terrains à reconquérir. Les coopératives sont des lieux d'apprentissage, puis de pratique de la gestion dont l'importance est méconnue. Ce sont aussi et surtout des lieux privilégiés de rencontre, de convivialité et de services mutuels.

Vous savez que certains milieux contestent le rôle de l'OFL: son existence est remise en cause au profit du privé ou d'instances cantonales. Quel avenir lui assignez-vous?

Comme je l'ai indiqué plus haut, une présence forte de la Confédération est indispensable en matière de politique du logement, si l'on tient à avoir une ligne d'action sur le long terme. En ce sens l'OFL doit être maintenu et développé. Il faudrait en faire une sorte d'Observatoire du logement, un centre de documentation, de réflexion, une source d'idées, un appui aux projets innovateurs. Le privé ne peut pas jouer ce rôle, ce n'est pas sa vocation.
Une saine émulation me paraît par contre nécessaire et souhaitable entre le privé et le secteur coopératif dans les domaines de la construction et de la gestion. Il y a suffisamment à faire, si l'on part de l'idée que l'offre devrait s'élargir de la Fiat à la Mercedes, pour reprendre mon image.
Je conteste par contre fondamentalement l'idée que le problème du logement revienne exclusivement aux cantons. Je viens moi-même d'un canton plutôt rural, dans lequel la majorité politique se préoccupe très peu de ce problème. Sans l'aiguillon de l'aide fédérale, pratiquement rien ne serait possible. Il faut déléguer aux cantons et aux communes des tâches d'exécution, mais conserver une «toiture» fédérale dans un domaine aussi fondamental pour la qualité de la vie et le porte-monnaie de nos concitoyens.

Comment situez-vous le projet de Delémont «Le logement du futur» dans cette vaste problématique du logement social?

Delémont est une petite ville de 12 000 habitants. Sa taille ne rend ni possible ni souhaitable des réalisations de grande ampleur. Par contre, je pense que cette taille modeste peut favoriser l'éclosion d'idées et de réalisations innovatrices. C'est ce que nous tentons de faire en organisant régulièrement (la 2e édition aura lieu le 6 juin prochain) un colloque sur les problèmes liés au logement social et en mettant simultanément sur pied un concours d'architecture qui visera à favoriser le logement social expérimental. Un petite pierre dans ce grand domaine de réflexion, mais aussi et surtout l'intéressante combinaison des compétences de la revue Habitation, qui nous appuie dans le domaine de la réflexion fondamentale, et des possibilités d'exécution à portée d'une Municipalité.

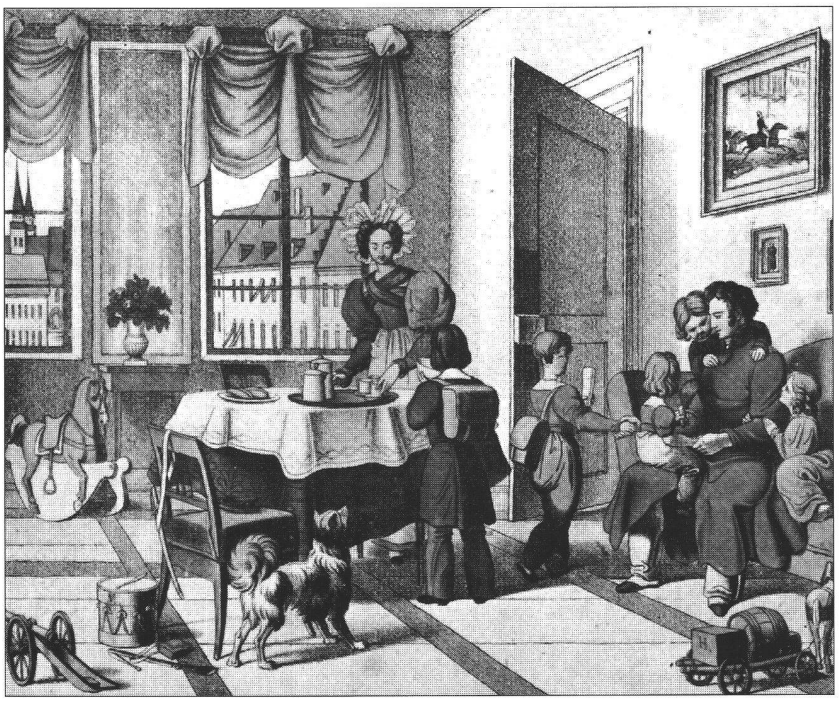

Pierre-Alain Gentil, maire de Delémont, conseiller aux Etats